

## AVIS PUBLIC

### ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION SUR LE PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 5-2014

**AVIS PUBLIC** est, par les présentes, donné aux contribuables de la Ville de La Pocatière par la soussignée, Danielle Caron, greffière de la Ville de La Pocatière, de ce qui suit :

1. Lors de la séance ordinaire du 7 avril 2014, le conseil municipal a adopté le premier projet de règlement numéro 5-2014, ayant pour objet de modifier le règlement de lotissement numéro 22-90 afin d'abroger l'article 4.1.
2. Conformément aux dispositions de l'article 125 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, une assemblée publique de consultation sera tenue lors de la séance ordinaire du conseil municipal du **lundi 5 mai 2014, à 20 h**, à la salle du conseil de l'hôtel de ville, au 412, 9<sup>e</sup> Rue, à La Pocatière.
3. L'objet de cette assemblée est de consulter les contribuables sur les dispositions du projet de règlement numéro 5-2014, soit l'abrogation de l'article 4.1 du règlement de lotissement numéro 22-90, intitulé « Rues principales, rues collectrices et rues secondaires ».
4. Le territoire visé par la modification au règlement de lotissement est celui de la Ville de La Pocatière.
5. Lors de l'assemblée publique de consultation, le président d'assemblée expliquera l'objet du projet de règlement numéro 5-2014 et entendra les personnes qui désirent s'exprimer à ce sujet.
6. Le projet de règlement numéro 5-2014 ne contient pas de disposition propre à un règlement susceptible d'approbation référendaire.
7. Le projet de règlement numéro 5-2014 est disponible pour consultation à l'hôtel de ville, au 412, 9<sup>e</sup> Rue, à La Pocatière, sur les heures d'ouverture du bureau municipal.

Donné à La Pocatière le 11 avril 2014.

---

Danielle Caron, OMA  
Greffière